

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Pré-Saint-Evroult, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Etaients présents : Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES-, Mr Pierre BENOIT -ALLUYES-, Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-, Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL-, Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-, Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-, Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-, Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-, Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-, Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-, Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-, Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-, Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL-, Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-, Mr Denis LECOIN -BOUVILLE-, Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-, Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-, Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-, Mr David LECOMTE -DANGEAU-, Mr Bernard GOUIN -FLACEY-, Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Christophe LINGET -MESLAY LE VIDAME-, Mr Guillaume FALLOURD -MONTBOISSIER-, Mr Alain ROULLEE -MORIERS-, Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-, Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT-, Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-, Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-, Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-, Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-, Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-, Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-, Mr Eric DELAHAYE -VITRAY EN BEAUCE-.

Absents : Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme RAPP-LEROY, Mr Michel BOISARD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr BILLARD, Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- donne pourvoir à Mr BEAUREPERE, Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-, Mr Fernando TEIXEIRA -SANCHEVILLE-.

Secrétaire de séance : Mr Jacques FOUQUE

Date de la convocation : 20 octobre 2016

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité après avoir indiqué que Monsieur ROULLEE vote pour la création des emplois piscine.

REVERSEMENT SALAIRES VILLE DE BONNEVAL

Le Vice-Président en charge de la mutualisation présente au Conseil Communautaire le tableau de répartition des services mutualisés entre la Communauté de Communes du Bonnevalais et la Ville de Bonneval pour l'année 2016. Il est nécessaire que la Ville de Bonneval reverse à la Communauté de Communes la somme de 223 800,02 € correspondant à la masse salariale du personnel communautaire mis à sa disposition et supportée par la Communauté de Communes en fonction des dates d'intégration des agents. Ce calcul tient compte du montant de 45 000 € déjà pris en charge dans la dotation de compensation 2016.

Le Conseil Communautaire délibère et décide par 36 voix pour de demander à la ville de Bonneval le reversement de la somme de 223 800 € pour la mise à disposition du personnel pour l'année 2016. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

MODIFICATION DOTATION COMPENSATION 2017

Le Vice-Président en charge de la Mutualisation expose au Conseil Communautaire que, suite à la mutualisation des services, il est nécessaire de modifier la Dotation de Compensation des communes mutualisées (Bonneval, Flacey et Saint-Maur sur le Loir) pour 2017.

La CLET, réunie le 20 octobre dernier, a évalué la masse salariale qu'il est nécessaire d'affecter pour l'année 2017 :

Masse salariale	2016	2017	variation
BONNEVAL	45 000	339 087	- 294 087
FLACEY	14 000	14 418	- 418
SAINT-MAUR	6 300	6 000	+ 300

La CLET a ensuite calculé la dotation de compensation de ces communes comme suit :

Dotation de compensation	BONNEVAL	FLACEY	ST-MAUR
Dotation compensation 2016	+ 838 181	- 9 726	- 4 660
Variation masse salariale	- 294 087	- 418	+ 300
Dotation compensation 2017	+ 544 094	- 10 144	- 4 360

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire délibère et approuve les montants de la dotation de compensation 2017 par 35 voix pour, une voix contre (Monsieur ROULLEE). Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

ACHAT DE VEHICULE

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'acheter un véhicule utilitaire pour les services techniques. Une proposition a été faite au prix de 14 000 €. Des crédits sont disponibles au compte 2182 du budget 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote pour l'achat du véhicule par 34 voix pour, 1 voix contre (Monsieur ROULLEE) et 4 abstentions (Madame RIVERAIN, Messieurs. MAGNE, FALLOURD et GIRARD), ceux-ci regrettant que la commission d'appel d'offres n'ait pas été réunie pour l'achat des véhicules du centre enfance.

Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

RELIQUAT ENVELOPPE C.D.D.I.

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'un reliquat de subvention sur le CDDI reste disponible. La Communauté de Communes du Dunois n'ayant pas réalisé la totalité de ses projets, un reliquat de 403 807 € reste à affecter. La Communauté de Communes du Dunois conserverait 130 200 €, la Ville de Châteaudun bénéficierait de 95 750 €, la Communauté de Communes des 3 Rivières 33 857 € et le solde 144 000 € pourrait être affecté à la Ville de Bonneval pour l'acquisition du Complexe sport-culturel-services prévu dans l'ancien magasin Carrefour. Monsieur MAGNE demande si la ville de Bonneval ne souhaite pas affecter une partie de cette somme au lotissement de la Dime ; le Président informe que le lotissement de la Dime n'a rien à voir avec cette subvention et que seul l'achat du magasin Carrefour est concerné.

Monsieur ROULLEE regrette que les communes de la Communauté de Communes n'aient pas été consultées avant le passage en commission au Pays Dunois pour l'affectation de cette somme.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 au CDDI 2013 - 2016 par 33 voix pour, 3 abstentions (Madame RIVERAIN, Messieurs MAGNE et ROULLEE). Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

CREATION DE POSTES ET MODIFICATIONS

La Vice-Présidente en charge du personnel rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. Compte tenu des avancements de grade au titre de l'année 2016, et de renforcer l'équipe administrative, il convient de :

Modifier les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour le Périscolaire en CDD temps non complet 20h/semaine (pérennisation du poste CAE qui arrive à échéance le 03/11/2016) à compter du 4 novembre 2016.
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe en CDD 22 H/semaine (agent arrivant en fin de CDD) à compter du 16 décembre 2016.
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (renouvellement CAE avec dérogation si pas obtenu créer le poste en CDD) à compter du 4 novembre 2016.
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour le périscolaire de Sancheville en CDD temps non complet 22h/semaine (fin CAE le 04/01/2017 et non renouvelable) à compter du 1er janvier 2017.

Créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe en CAE 20 h pour le périscolaire de Sancheville. Renforcement de l'équipe. A compter du 3 novembre 2016.
- 1 poste d'adjoint d'Animation 2^{ème} classe (stagiaire) fin d'emploi Avenir de 3 ans à compter du 1er janvier 2017.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'animation.

Ils bénéficieront des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 36 voix pour, décide de modifier et créer les postes ci-dessus référencés et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Le tableau des effectifs sera réactualisé afin de prendre en compte les dernières évolutions.

REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR MISE A DISPOSITION

Le Vice-Président en charge de l'enfance rappelle au Conseil Communautaire que les cars de la Communauté de Communes peuvent être mis à disposition des autres collectivités avec un chauffeur pour leurs sorties.

Il serait bon de fixer les tarifs comme suit :

- Chauffeur : 18 €/heure (départ et retour à son domicile).
- Carburant : le calcul sera basé sur la consommation de 30 litres au 100 et compte tenu de l'évolution permanente du prix du carburant (à la hausse comme à la baisse), le prix sera celui facturé par le fournisseur à la date de la sortie.
- Frais divers : remboursement réel des frais annexes tels que parking, péage...

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire vote l'application des remboursements de frais par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

TRANSPORT DES ENFANTS LE MERCREDI

Le Vice-Président en charge de l'enfance informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de transporter les enfants de Dangeau et du Gault Saint Denis vers l'accueil de loisirs de Bonneval, après la classe le mercredi midi.

- Pour le Gault Saint Denis, deux possibilités :
 - o Les cars du SIRP, avec une accompagnatrice qui assure la surveillance, pour un coût de 3 672.00 € pour le car et 973.44 € pour l'accompagnatrice.
 - o ou les Transports d'Eure et Loir qui assurent le ramassage pour la Communauté de Communes pour les collégiens ; le prix proposé est de 56.36 € TTC/mercredi x 36 = 2 028.60 € TTC, la Communauté de Communes pouvant assurer la surveillance dans le car pour un montant de 540.00 €.
- Pour Dangeau :
 - o le transport scolaire est assuré par les cars Lecuyer, il est donc proposé de signer un contrat avec les cars Lecuyer pour l'année scolaire 2016-2017 au prix de : 76 € TTC/mercredi x 36 = 2 736 € TTC pour l'année scolaire.

Le Conseil Communautaire valide le transport du Gault Saint Denis avec les transports d'Eure et Loir et pour Dangeau avec les cars Lecuyer.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions pour assurer le transport du mercredi avec les cars d'Eure et Loir et les Cars Lecuyer par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

Monsieur MERCUZOT informe qu'il chiffrera le coût du transport pour le SIRP Alluyes, Montboissier, Trizay Les Bonneval, le cas étant identique.

AVENANT MARCHE PISCINE

Le Vice-Président en charge de la piscine informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 24 octobre 2016, a validé l'avenant pour les travaux de la Piscine ci-dessous :

LOT N°4 : ALUTECH

Avenant n°2 : suppression peinture sur gaines TA, suppression Tadelakt dans le hammam et mise en œuvre d'un enduit garnissant toutes Zones pour un montant de 15 287.50 €

Les modifications sur ce lot depuis le début du marché portent ainsi le montant du marché à 513 478.06 € HT, soit une augmentation de 3.21 %.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire vote l'avenant cités ci-dessus et autorise le Président à le signer par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

PLANNING GENERAL DE LA PISCINE

Le Vice-Président en charge de la piscine présente le planning général de la piscine, proposé en Commission Piscine du 19/10/2016.

Le Conseil communautaire valide le planning proposé par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE

Le Vice-Président en charge de la piscine présente la grille tarifaire ci-dessous de la piscine, proposée en Commission Piscine du 19/10/2016.

GRILLE TARIFAIRE				
	<i>Habitants du Bonnevalais</i>		<i>Hors Bonnevalais</i>	
1 - Adultes				
L'unité	4,60 €		4,60 €	
10 heures	22,00 €	2,20 €	25,00 €	2,50 €
20 heures	40,00 €	2,00 €	46,00 €	2,30 €
10 entrées	41,00 €	4,10 €	44,00 €	4,40 €
20 entrées	72,00 €	3,60 €	78,00 €	3,90 €
Année	150,00 €	3,19 €	164,00 €	3,49 €
2 - Enfants				
L'unité enfants de moins de 3 ans	1,00 €		1,00 €	
L'unité enfant de 3 à 16 ans	2,30 €		2,30 €	
10 heures	11,00 €	1,10 €	14,00 €	1,40 €
20 heures	20,00 €	1,00 €	26,00 €	1,30 €
10 entrées	20,00 €	2,00 €	22,00 €	2,20 €
20 entrées	37,00 €	1,85 €	43,00 €	2,15 €
Année	75,00 €	1,59 €	89,00 €	1,90 €
3 - Centres de loisirs ou groupes accompagnés				
L'unité séance 1 heure	1,50 €		1,50 €	
L'unité sans limite de temps	2,30 €		2,30 €	
4 - Activités aquatiques encadrées				
La séance de 1h00 vacances scolaires et période estivale	5,00 €		5,00 €	
4 - 2 AGUA GYM				
Une fois par semaine pour 1/2 année 45' de cours	115,00 €	6,38 €	133,00 €	7,38 €
une fois par semaine pour une anné 45' de cours	205,00 €	6,00 €	252,00 €	7,00 €
4 - 3 NOUVELLES ACTIVITES - Aqua Bike, Trampo, Zumba				
Une fois par semaine pour 1/2 année 30' de cours + 25' de balnéo	180,00 €	10,00 €	198,00 €	11,00 €
Une fois par semaine pour une anné 30' de cours + 25' de balnéo	320,00 €	9,00 €	360,00 €	10,00 €
Un cours au choix/semaine + accès piscine illimité + accès balnéo illimité	430,00 €	11,94	465,00 €	12,94 €
5 - Espace Balnéo aux heures d'ouvertures du centre aquatique				
L'unité 30' Balnéo + 1 entrée piscine	9,00 €		9,00 €	
10 entrées 30' Balnéo + 1 entrée piscine	71,00 €	7,10 €	80,00 €	8,10 €
20 entrées 30' Balnéo + 1 entrée piscine	132,00 €	6,60 €	152,00 €	7,60 €
Année 30' balnéo + 1 entrée piscine illimitée	270,00 €	5,80 €	320,00 €	6,80 €
6 - Divers				
Balnéo 50' 1 entrée en dehors de l'ouverture de la piscine	9,00 €		9,00 €	
Jardin aquatique	180,00 €	5,00 €	180,00 €	5,00 €
Ecole de natation et perf 45' de cours une fois par semaine période scolaire	144,00 €	4,00 €	180,00 €	5,00 €
cours adulte et perf 45' une fois par semaine période scolaire	180,00 €	5,00 €	216,00 €	6,00 €
Anniversaire	8,00 €		8,00 €	
7 - Location horaire des bassins pour les Institutions				
1 heure Bassin ludique + MNS	62,00 €		68,00 €	
1 heure Bassin sportif + MNS	62,00 €		68,00 €	
Location Bassin sportif par ligne d'eau hors convention	28,00 €		28,00 €	

8 - Scolaires			
Elève	3,00 €		3,10 €
Les tarifs com-com du Bonnevalais ne seront appliqués que sur présentation d'un justificatif de domicile			

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire vote les tarifs de la nouvelle piscine, applicables dès son ouverture par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

AVENANT N° 3 ETUDE DIAGNOSTIC DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DES PRES NOLLETS PROLONGATION DE DELAIS

Le Vice-Président en charge de l'eau informe que le règlement de la Société TERRALYS, désormais SUEZ ORGANIQUE, avait été suspendu puisque celle-ci n'avait pas répondu correctement à la prestation demandée.

Ayant maintenant donné une suite favorable à notre demande, il est nécessaire de faire un avenant de prolongation du contrat pour « l'étude diagnostic de l'aire d'alimentation de captage des Prés Nollets » pour une durée de deux mois.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire vote l'avenant cité ci-dessus et autorise le Président à le signer par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

PRIX DE L'EAU

Le Vice-Président en charge de l'eau expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau pour les années 2017 et 2018. La commission eau, réunie le 11 octobre 2016, propose qu'il passe de 0.50 € HT le m³ à 0.68 € HT le m³ pour les années 2017 et 2018. Messieurs MAGNE et ROULLEE estiment qu'ils n'ont pas assez de documents pour se prononcer, les documents remis aux membres de la commission n'ayant pas été transmis à l'ensemble des délégués. La délibération est reportée

REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE P.L.U.

Le Président expose à l'assemblée que l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, 3 ans après la date de publication de cette loi, soit le 27 mars 2017.

Il est possible aux communes membres de l'intercommunalité de s'opposer à ce transfert de compétences par la minorité de blocage (25% des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 27 mars 2017, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Considérant que chaque commune doit rester le gestionnaire de son territoire afin d'en maîtriser le développement, le cadre de vie et l'aménagement, le Conseil Communautaire exprime par 33 voix pour, 4 abstentions (Messieurs JUBERT, FOUCHER, LECOIN et Madame ARNOULT) le souhait de ne pas transférer la compétence en matière de document d'urbanisme.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président propose les modifications suivantes sur le budget Piscine :

Budget 407 :

2313	Constructions	- 20 000.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 20 000.00 €

Le Conseil Communautaire approuve par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

REMBOURSEMENT DE FONDS DE PEREQUATION PAR LES COMMUNES

Le Président rappelle que les communes qui ne perçoivent pas la totalité de quota de fonds de péréquation peuvent utiliser des investissements de la Communauté de Communes du Bonnevalais pour percevoir le fonds de péréquation. Il propose que les communes concernées reversent 50 % des sommes perçues, comme les années précédentes.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide que 50 % du fonds de péréquation perçus par les communes sur les investissements de la Communauté de Communes en ayant fait la demande, soit reversés à la Communauté de Communes du Bonnevalais. Monsieur ROULLEE vote contre, souhaitant que la totalité reste aux communes. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2016/126B DECISION MODIFICATIVE

Le Président expose que, suite à une prise en charge au compte 775 (compte non budgétaire) de la vente au profit de l'assurance ALIVE Assurances du véhicule incendié, il est nécessaire de modifier la délibération n°2016/126B du 29 septembre 2016, portant sur des décisions modificatives, comme suit :

Budget 400 : Principal

R 775	Produits des cessions d'immobilisations	- 6 000.00 €
D 6168	Autres primes d'assurance	- 6 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la modification de la délibération 2016/126B du 29 septembre 2016, portant sur des décisions modificatives par 36 voix pour. Monsieur DELAHAYE, délégué de la Commune de Vitray en Beauce, ne participe pas au vote, la commune souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais,

MAIL DE MR ROULLEE DU 03/11/2016

Bonjour,

Merci de tenir compte des observations suivantes dans le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire.

Reversement salaires Ville de Bonneval

Conseil Ok pour que :

- la ville de Bonneval verse par douzième le montant du reversement 2017.

- une estimation du montant des nouveaux transferts de personnel à compter du 1/1/2017 soit réalisée et que ce montant soit également versé par douzième avec une régularisation en fin d'année.

M ROULLEE regrette que le document fourni ne permette pas d'y voir clair, un nouveau tableau devait pourtant être réalisé suite à la réunion du bureau, distinguant l'affectation de l'ensemble des personnels aux différents communes, par service et en %

Abstention

Modification dotation de compensation

Vote contre de M ROULLEE qui considère que les compensations sont contraires à l'esprit communautaire.

Achat de véhicule

Abstention de M ROULLEE car les infos fournis dans le document préparatoire sont insuffisantes.

Sur l'achat de véhicules pour les services communs de la communauté de communes, point abordé lors du Conseil communautaire du 18 février 2016, M ROULLEE s'étonne que ces véhicules aient été achetés sans autorisation du Conseil communautaire puisque le Président n'avait été autorisé qu'à lancer le marché et à déposer des demandes de subvention.

Reliquat CDDI :

Abstention de M ROULLEE car le Conseil est mis devant le fait accompli sans avoir été informé préalablement.

Création de postes :

M ROULLEE qui demande que les créations de postes soient accompagnés du tableau actualisé du personnel

Remboursement des frais pour mise à disposition de cars

Vote pour

Transport des enfants le mercredi

Vote pour

Avenat Alutech

Vote pour

Planning général de la piscine

Vote pour

Grille tarifaire piscine

M ROULLEE aurait souhaité un tarif identique pour les habitants de la CCB et hors CCB pour renforcer l'attractivité de la piscine ainsi qu'un tarif préférentiel pour les jeunes de moins de 18 ans.

Vote pour

Avenant n°3 Etude diagnostic ACC prolongation de délai

Vote pour

Prix de l'eau

Point repoussé au prochain conseil communautaire

PLUI

Vote contre la prise de compétence par la CCB

Décisions modificatives

Vote pour

Remboursement du fonds de péréquation par les communes

M ROULLEE vote contre car le reversement ne concerne que les petites communes, c'est à dire celles qui ont le plus de difficultés à investir.

Modification de la DM2

Vote pour